

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE COLOMBIER**



Procès-verbal de la session ordinaire des membres du conseil de la municipalité de Colombier, tenue le deuxième mardi du mois soit, le 11 mars 2025 à 19h00 à la salle Narcisse Tremblay, sous la présidence de madame la maire, Claire Savard.

Présents :

Caroline Tremblay	Conseillère siège	2
David Dumont	Conseiller siège	3
Marcel Dumont	Conseiller siège	4
Catherine Conroy	Conseillère siège	5
Alain Gauthier	Conseiller siège	6

Absente :

Joannie Tremblay-Miller	Conseillère siège	1
-------------------------	-------------------	---

Assistaient également à la session :

Nancy Paquet	Greffière-trésorière, adjointe
--------------	--------------------------------

PROCÈS-VERBAL

1. PRÉLIMINAIRE

- 1.1 Ouverture et mot du maire
- 1.2 Vérification du quorum
- 1.3 Acceptation de l'ordre du jour du 11 mars 2025
- 1.4 Acceptation des affaires nouvelles

2. ADMINISTRATION

- 2.1 Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2025
- 2.2 Désignation d'un maire suppléant
- 2.3 Dépôt du rapport des contrats conclus en 2024 de plus de 2 000 \$
- 2.4 Journée nationale – promotion santé mentale positive
- 2.5 Camp de jour – enjeux
- 2.6 Promotion de l'achat local
- 2.7 Création du Comité permanent des ressources humaines
- 2.8 Modification de la résolution 2024-06-11-86, nomination des membres du comité MADA

3. GESTION FINANCIÈRE

- 3.1 Acceptation des comptes à payer de février 2025
- 3.2 Acceptation des dépenses incompressibles de février 2025
- 3.3 Engagement de crédit pour le mois de mars 2025

4. SÉCURITÉ CIVILE

- 4.1 Acceptation de la soumission de Englobe pour inventaire des contaminants bâtiments municipaux

5. DÉVELOPPEMENT

- 5.1 Mandat à l'agent de développement pour faire différentes demandes de subventions pour le projet « Parc de jeux St-Marc

6. AFFAIRES NOUVELLES

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

8 FERMETURE

OUVERTURE DE LA SESSION ORDINAIRE

Madame la maire ouvre la session. Elle souhaite la bienvenue à tous.

VÉRIFICATION DU QUORUM

Six membres du conseil sont présents, il y a donc quorum.

2025-03-11-27

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 11 MARS 2025

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Marcel Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE l'ordre du jour du 11 mars 2025 soit accepté tel que proposé.

Claire Savard, maire

2025-03-11-28

INSCRIPTION AUX AFFAIRES NOUVELLES

Monsieur David Dumont propose que l'item "**AFFAIRES NOUVELLES**" demeure ouvert jusqu'à la levée de la session.

2025-03-11-29

**ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 11 FÉVRIER 2025**

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE le procès-verbal de la session ordinaire du 11 février 2025 soit accepté tel que proposé.

Claire Savard, maire

2025-03-11-30

DÉSIGNATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRENT QUE lors de la séance de travail tenue le 11 mars 2025, il a été déterminé que la maire suppléante soit Madame Caroline Tremblay-Boulianne ;

CONSIDÉRANT QUE la nomination du maire suppléant prendra fin le 1^{er} octobre 2025, date de la fin du mandat de la conseillère, dû aux élections générales de 2025 ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Alain Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Colombier nomme Madame Caroline Tremblay-Boulianne à titre de maire suppléant jusqu'à la date de fin de son mandat.

Claire Savard, maire

2025-03-11-31

DÉPÔT DU RAPPORT DES CONTRATS CONCLUS EN 2024 DE PLUS DE 2 000 \$

CONSIDÉRENT QU' au moins une fois par année, nous devons appliquer le règlement sur la gestion contractuelle et déposer le rapport des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE le rapport des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ a été déposé au conseil municipal lors de la séance ordinaire du 11 mars 2025 ;

QUE le rapport doit être publié sur le site internet de la Municipalité de Colombier sous la rubrique « contrats municipaux ».

Claire Savard, maire

2025-03-11-32

JOURNÉE NATIONALE – PROMOTION SANTÉ MENTALE POSITIVE

CONSIDÉRENT QUE le 31 mars 2022, les élus(e)s de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme **Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive** ;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mental Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « **Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge** » ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année ;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

CONSIDÉRANT QU' il a été démontré que les municipalités jouent un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs **concitoyennes et concitoyens** ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Marcel Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE

l'on proclame la **Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive** et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de la municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « **Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge** ».

Claire Savard, maire

**2025-03-11-33
CAMP DE JOUR - ENJEUX**

CONSIDÉRENT QUE

la Municipalité de Colombier sort complètement de son champ de compétence municipale en offrant un service de camp de jour :

CONSIDÉRANT QUE

l'organisation des camps de jour par les municipalités n'est pas une obligation ;

CONSIDÉRANT QUE

malgré cela, la majorité des municipalités offrent des camps de jour estivaux ;

CONSIDÉRANT QUE

ces camps de jour municipaux sont animés par de jeunes moniteurs et monitrice de 14 à 17 ans en moyenne ;

CONSIDÉRANT QUE

les municipalités dispensant des services de camp de jour à l'ensemble des enfants sont assujettis à l'application de la Charte qui donne l'obligation à l'accès aux services adaptés de ces camps de jour pour les enfants en situation de handicap ;

CONSIDÉRANT QUE

tous ces besoins, les municipalités ont de plus en plus de difficultés à répondre aux enjeux de façon sécuritaire ;

CONSIDÉRANT QUE

également que les demandes d'accompagnements pour les enfants à besoin particulier physique ou psychologique sont en nette croissance d'année en année ;

CONSIDÉRANT QUE

l'absence de soutien financier pour offrir des mesures d'accommodements appropriés aux enfants, plusieurs municipalités envisagent de mettre fin à leur offre de camps de jour, tout simplement en privant ainsi l'ensemble des enfants de ce service ;

CONSIDÉRANT QUE

la lettre de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) du 10 juin 2024 demandant d'agir à la ministre des Affaires municipales et en appui à celle-ci ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE

la Municipalité de Colombier appuie la demande faite par la FQM et par la suite a été acheminée à la ministre des Affaires municipales le 10 juin 2024 et propose :

- Bonifier l'enveloppe liée au Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées – Volet accompagnement ;
- Mettre en place, à court terme, un Comité formé des instances pouvant être concernées afin d'analyser tous les enjeux des camps de jour municipaux – service de camps de jour qui serait sûrement mieux adapté à partir du ministère de l'Éducation ;

- Prioriser la création d'une mesure financière spécifique aux camps de jour ;

QUE cette résolution soit acheminée à la ministre des Affaires municipales, au ministre de l'Éducation.

Claire Savard, maire

2025-03-11-34

PROMOTION DE L'ACHAT LOCAL

CONSIDÉRENT QUE d'importants tarifs douaniers imposés par les États-Unis pourraient entrer en vigueur dans les prochaines semaines ;

CONSIDÉRANT QUE ces tarifs auraient des conséquences de grande portée sur l'économie canadienne, notamment sur les entreprises, les chaînes d'approvisionnement, les travailleurs et le prix des marchandises ;

CONSIDÉRANT QUE l'une des avenues afin d'atténuer les impacts de cette situation commerciale est l'achat local ;

CONSIDÉRANT QUE l'achat local permet de choisir une entreprise, un bien ou un service du Québec et du Canada et que cela a pour effet de stimuler l'économie des régions, maintenir le dynamisme des communautés, préserver des emplois et favoriser l'innovation ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Alain Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE le conseil de la Municipalité de Colombier encourage les citoyens et les communautés à favoriser et promouvoir l'achat local afin de soutenir les entreprises québécoises et canadiennes.

QUE la Municipalité de Colombier appuie les démarches de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) auprès du gouvernement du Québec

Claire Savard, maire

2025-03-11-35

CRÉATION DU COMITÉ PERMANENT DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRENT QUE la volonté du conseil municipal d'assumer plus efficacement ses responsabilités de saine gestion et de surveillance de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut se doter d'un outil de gestion additionnel en matière de gestion de ses ressources humaines par la création d'un comité permanent ressources humaines ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal pourra remplacer, quand bon lui semble, tout membre de ce comité ;

CONSIDÉRANT QUE ce comité ressources humaines sera formé de trois membres du conseil municipal et de la directrice générale à titre de rôle-conseil ;

CONSIDÉRANT QUE le mandat du comité ressources humaines sera d'exercer un rôle de vigie, d'émettre des opinions, de formuler les recommandations appropriées sur les pratiques de gestion des ressources humaines, notamment sur l'embauche du

personnel, sur l'évaluation du personnel, sur les conditions de travail des employés, et sur toute situation particulière devant être soumise au conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE ce comité entre en fonction immédiatement suite à l'adoption de la présente résolution ;

CONSIDÉRANT QUE les membres de ce comité détermineront ses propres règles de fonctionnement et soumettra après chacune de ses rencontres un bilan de ses travaux au conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de nommer les membres du conseil sur ce comité ressources humaines ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Marcel Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

DE nommer Madame Claire Savard, Madame Catherine Conroy et Madame Caroline Tremblay-Boulianne sur le Comité ressources humaines de la Municipalité.

Claire Savard, maire

2025-03-11-36

**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2024-06-11-86
NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ MADA**

CONSIDÉRANT QU' en juin dernier, une nouvelle équipe dirigeante chargée de superviser la politique MADA a été désignée, dans le cadre de la résolution 2024-06-11-86 ;

CONSIDÉRENT QUE Lors de cette résolution, le poste d'agent de développement était vacant ;

CONSIDÉRANT QUE La direction générale et trésorière a accepté de siéger au comité, en l'absence d'un agent de développement.

CONSIDÉRANT QUE Le poste d'agent de développement ayant été comblé ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Alain Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE le conseil accepte la modification de la résolution 2024-06-11-86, et nomme le nouveau comité de pilotage de la politique MADA comme suit :

- | | |
|-----------------------|------------------------|
| • Claire Savard | Maire de Colombier |
| • Camil Gagnon | FADOQ Ste-Thérèse |
| • Patricia Tremblay | FADOQ St-Marc |
| • Lorraine Charron | Fermières |
| • Jacqueline Gauthier | OMH |
| • France Tremblay | Milieu |
| • Jean-Michel Catta | Agent de développement |

Claire Savard, maire

2025-03-11-37

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2025

CONSIDÉRANT QUE les comptes à payer pour le mois de février 2025 s'élèvent à 110 432.61 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'examen de tous les comptes a été fait par les membres du conseil et il appert que le paiement de ceux-ci doit être exécuté ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE les comptes à payer du mois de février 2025 soient acceptés pour un montant de 110 432.61 \$.

Claire Savard, maire

2025-03-11-38

ACCEPTATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES DE FÉVRIER 2025

CONSIDÉRANT QU' en vertu du règlement 2022-06, la directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à effectuer les paiements de certaines dépenses dites incompressibles, incluses au dit règlement sans autre autorisation du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE le paiement de ces dépenses s'élève à 44 473.84 \$ pour le mois de février 2025 ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Alain Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE le conseil accepte les dépenses incompressibles du mois de février 2025, pour un total de 44 473.84 \$;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à émettre le paiement de ceux-ci.

Claire Savard, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES FONDS

Je soussignée, Milaine Charron, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité de Colombier possède les fonds nécessaires pour couvrir les comptes à payer et les dépenses incompressibles énumérées ci-dessus.

Milaine Charron
Directrice générale et greffière-trésorière
Municipalité de Colombier

2025-03-11-39

ENGAGEMENT DE CRÉDIT POUR LE MOIS DE MARS 2025

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit autoriser les engagements de crédit pour le mois de mars 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la description des engagements de crédit pour le mois de mars 2025 énuméré ci-dessous totalise 3 365.28 \$;

Nom du fournisseur	Description des dépenses	Montant
TVR 7	Capsule vidéo - inauguration	1 000.28 \$
Centraide Haute-Côte-Nord	Don	500.00 \$
Qualitemps	Formation	865.00 \$
Paul Lapointe	Achat d'outils	1 000.00 \$
	Total :	3 365.28 \$

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE le conseil accepte les engagements de crédit mentionnés ci-haut.

Claire Savard, maire

2025-03-11-40
ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE ENGLOBE POUR
INVENTAIRE DES CONTAMINANTS

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec exige aux municipalités une évaluation des bâtiments municipaux dans le cadre du projet « Caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante » ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Colombier, soucieuse de se soumettre aux exigences, a demandé des soumissions pour procéder à l'analyse des bâtiments municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons eu deux soumissionnaires, soit Englobe et Médial services-conseil-SST ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QU' après vérification du conseil pour les deux soumissions, le conseil opte pour Englobe puisque c'est la soumission la plus avantageuse ;

QUE la soumission donc le numéro de référence est P2500701.000, totalise un montant de 34 270 \$, taxes en sus ;

QUE le montant de 34 270 \$ soit puisé à même le fonctionnement de l'exercice 2025.

Claire Savard, maire

2025-03-11-41
MANDAT À L'AGENT DE DÉVELOPPEMENT POUR FAIRE DIFFÉRENTES
DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET
« PARC DE JEUX ST-MARC »

CONSIDÉRANT QUE Le conseil souhaite aménager un parc de jeux dans le secteur de Saint-Marc-de-Latour ;

CONSIDÉRANT QUE Compte tenu du coût élevé de la réalisation du projet, le conseil a décidé de le diviser en deux phases : la première en 2025 et la seconde en 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE Nous devons présenter plusieurs demandes de financement auprès de divers organismes, MRC de la Haute-Côte-Nord, entreprises et institutions ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE le conseil municipal mandate Monsieur Jean-Michel Catta, agent de développement de la Municipalité de Colombier, à faire différentes demandes d'aides financières, pour le projet « Parc de jeux St-Marc-de-Latour ».

Claire Savard, maire

PÉRIODE DE QUESTIONS

Personne n'assistait à la séance ordinaire.

FERMETURE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Marcel Dumont propose de lever la séance ordinaire à 19 heures 31 minutes.

LA MAIRE

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE, ADJOINTE

Claire Savard

Nancy Paquet

Je, Claire Savard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.